



# Avis à l'intention des participants et du public concernant les délibérations du Conseil

Mise à jour : Le 6 avril 2021

## Avis publics

- L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles. Les réunions du Conseil municipal sont diffusées sur le canal YouTube du Conseil municipal d'Ottawa en [français](#) et en [anglais](#). Les réunions du Conseil municipal sont également diffusées en direct sur RogersTV (câble 23 en français et câble 22 en anglais) et en direct sur le site Web de RogersTV en [français](#) et en [anglais](#).
- Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande au coordonnateur du Conseil ou en remplissant la [Demande de documentation de la Ville d'Ottawa en formats accessibles](#). La Ville doit, sur demande et en consultation avec la personne qui fait la demande, offrir ou prendre des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication aux personnes en situation de handicap. Des formats accessibles et des aides à la communication doivent être fournis en temps opportun, en tenant compte des besoins d'accessibilité particuliers de la personne et à un coût qui n'est pas plus élevé que le coût ordinairement demandé aux autres personnes, conformément à la [Politique sur l'accessibilité](#) de la Ville d'Ottawa et ses [Procédures concernant les formats accessibles et les aides à la communication](#).
- Le public ne peut pas assister aux discussions ni aux séances sur les points à l'ordre du jour débattus à huis clos. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions à huis clos. Il est possible de se procurer sans frais une [Demande d'enquête sur le bien-fondé d'une réunion à huis clos](#) en ligne ou en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes d'enquête restent

1

### City of Ottawa

Office of the City Clerk

Council and Committee Services

### Ville d'Ottawa

Bureau du greffier municipal

Direction des services au Conseil et aux comités

confidentielles tant que l'enquêteur n'a pas présenté son rapport et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

- **L'information envoyée au Comité, y compris le nom complet des correspondants, à l'exclusion des coordonnées personnelles, sera versée aux dossiers publics et sera accessible au public.** La correspondance, qui pourrait comprendre des coordonnées et des renseignements personnels, est transmise aux bureaux des membres du Conseil et aux cadres et employés de la Ville concernés. Pour en savoir plus, communiquez avec le greffier municipal.

## Publication de l'ordre du jour

- Un ordre du jour provisoire est publié cinq jours avant la tenue de la réunion du Conseil, habituellement le vendredi de la semaine précédant la réunion du Conseil.
- Un ordre du jour final est publié le jour précédant la réunion du Conseil. Il comprend tous les points et règlements municipaux que l'on prévoit présenter au Conseil. Des modifications pourraient être apportées à la liste finale des règlements municipaux avant la présentation au Conseil aux fins d'approbation.
- Si des dossiers urgents doivent être examinés par le Conseil, ils peuvent être ajoutés à l'ordre du jour lors de la réunion, généralement à la rubrique « Motions exigeant la suspension des Règles de procédures ».

## Avis relatifs aux procès-verbaux

- Le soulignement dans les procès-verbaux indique une modification, approuvée par un comité ou le Conseil, de recommandations ou d'une motion.
- Les procès-verbaux sont **préliminaires** jusqu'à ce qu'ils soient approuvés par le Conseil à sa prochaine réunion ordinaire.

## Détails sur la participation aux réunions à distance

La participation aux réunions peut se faire par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

Les réunions en séance publique se tiennent sur [Zoom](#); il est possible d'y participer par téléphone (numéro sans frais), en utilisant le logiciel Zoom sur un ordinateur ou un appareil mobile.

Le public peut suivre la réunion sur [la chaîne YouTube du Conseil municipal d'Ottawa](#).